

**Séance du conseil municipal**  
jeudi 5 mars 2026

Procès-Verbal

Présents : M. BRIAND Pierre Yves, Maire, Mme PETIT Dominique, M. DAMY Michel, Mme GOMBAUD Christel, M. NAU Pierre, Mme MARCHAND Renée, M. LIAUD Eric, Mme MACOIN Gladys, M. GAUTHIER Didier, Mme PERDRIAUD Amandine, Mme SABOURAUD Nathalie, M. BERTRAND Patrick, M. FAZILLEAU Jérôme, Mme ROUMEAU Angélique, M. DERAND Michel, Mme HERIARD-DUBREUIL Agnès, M. FAYEMENDIE Jean-Claude, M. MARCU Jean-Christophe, Mme SOARES Luisa, M. DOUBLET Jean-Pierre

Excusés ayant donné procuration : M. OURTAAU Philippe à Mme MARCHAND Renée, Mme GANTNER-FEITO Laëtitia à M. FAYEMENDIE Jean-Claude

Absents : Mme MAUMONT Maria, Mme CLAISSE Laurence, M. ROULLAND Alain, Mme HALLER Dorothée, M. OURTAAU Patrick

- M. le MAIRE - dit avoir le plaisir d'accueillir M. Mathieu GALÉA-AARON, nouveau directeur général des services, depuis lundi dernier et lui souhaite la bienvenue à la mairie, dans ce poste
- M. GALÉA-AARON - remercie l'accueil des équipes et des élus.
- annonce qu'il est très heureux d'arriver à la mairie pour écrire ensemble une nouvelle page.
- précise qu'il est âgé de trente-cinq ans et qu'il arrive du Conseil départemental où il a été directeur enfance famille pendant cinq ans. Il gérait cinq cents agents (pour un budget de soixante-dix millions d'euros), était en charge de la PMI, de la prévention et de l'accompagnement des familles. En amont il a travaillé en Ile-de-France à la Métropole du grand Paris, dans le département du Val de Marne dans la commune de L'Haÿ les Roses où il avait en charge les questions sociales et l'environnement politique de la ville (31 300 habitants), auprès de M. Vincent JEANBRUN qui deviendra ministre de la ville.
- ajoute qu'il est diplômé d'un Master II droit public et Master II sciences politiques obtenus à Sciences-Po Bordeaux et qu'il a suivi un cycle de formation management et finances publiques par le biais de l'INSET.

À 20 h 35, M. le MAIRE ouvre la séance du conseil municipal, donne lecture des pouvoirs et Monsieur Pierre NAU est désigné secrétaire de séance.

M. le MAIRE

- souligne que s'ouvre le dernier conseil de la mandature et qu'il tient à faire la déclaration suivante :

« En 2007, lorsque Daniel BOYER est venu me solliciter pour faire partie de son équipe, je n'imaginai pas m'engager pour dix-huit ans et encore moins consacrer douze années de ma vie post-professionnelle au service de ma commune, quasiment à plein temps et avoir l'honneur de devenir son Maire.

Merci à lui de m'avoir donné le goût de la chose publique en tant qu'élu, après une carrière au service de l'Etat en tant que fonctionnaire.

L'aurais-je fait aux côtés d'un autre que Daniel ? Très probablement pas. Pour une autre commune que Châteaubernard, certainement pas non plus.

Le noyau, le cœur de cette équipe a tenu bon, jusqu'à aujourd'hui et je tiens très sincèrement à citer et à remercier : Nicole, Dominique, Renée, Christel, Michel, Philippe, Éric qui, depuis trois mandats, contre vents et marées ont su tenir la barre et, à mes côtés comme précédemment à ceux de Daniel, ont donné le meilleur d'eux-mêmes pour faire de Châteaubernard la commune qu'elle est aujourd'hui : dynamique, accueillante et attractive.

Pour ma part, j'ai été heureux et fier de servir Châteaubernard qui a toujours été ma commune de cœur. Celle de mes ancêtres, et cela bien avant même de venir m'y implanter il y a presque quarante ans.

Je ne peux bien sûr pas citer et remercier toutes celles et tous ceux qui ont fait partie des équipes successives et qui, selon leur disponibilité, leurs moyens, leurs compétences ou leur envie ont apporté leur pierre à l'édifice et ont participé à cette belle aventure.

Je n'en oublie aucune et aucun et je fais confiance à celles et ceux qui, novices ou expérimentés dans la fonction ont décidé de prendre la relève.

Je pense bien entendu à Pierre et toute son équipe, qui se préparent à assumer cette lourde mais exaltante mission.

Tout n'a pas été toujours facile, tout n'a sans doute pas été totalement réussi mais l'exigence de faire au mieux a toujours été là, ça je peux vous l'assurer.

Je garderai pour toujours les meilleurs moments de cette aventure, les plus mauvais que certains se sont efforcés à créer et entretenir s'oublieront très heureusement.

J'ai eu la chance de vivre à vos côtés, ce que beaucoup qualifient de « Plus beau mandat d'élus », je vous en remercie du fond du cœur comme je remercie l'ensemble des personnels de la commune : cadres et agents ainsi que toutes les Castelbernardines et tous les Castelbernardins qui, au final constituent bien l'unique raison de notre engagement commun. »

## 1. Validation du procès-verbal du conseil municipal du jeudi 22 janvier 2026

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - page cinq, les deux membres désignés pour représenter la collectivité à la cuisine publique (GIP) ne sont pas mentionnés.

M. le MAIRE - confirme et remercie M. FAYEMENDIE pour avoir relevé cet oubli ; le compte-rendu sera donc complété.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - page huit lorsque j'ai fait remarquer qu'il y avait une partie de notre liste qui avait rejoint la majorité ou peut-être s'agit-il d'une mauvaise interprétation de la presse ; la presse est mise en cause.

- page onze, il est mentionné que M. le MAIRE confirme à M. Jean-Claude FAYEMENDIE qu'il entretient une réelle ambiguïté quant à son statut.

M. le MAIRE - répond qu'effectivement M. Jean-Claude FAYEMENDIE se présente comme Maire honoraire ; les gens ne sont pas au courant de toutes ces subtilités.

- ajoute que le M. Jean-Claude FAYEMENDIE se présente au titre de Maire de Châteaubernard à la radio et pense que l'oubli de la précision « honoraire » est un comportement coutumier.

-insiste sur le fait qu'il ne donnera pas la parole à M. Jean-Claude FAYEMENDIE à ce sujet car il n'y a pas lieu de refaire le débat.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - tient à préciser qu'il n'appelle pas la radio, et que personne ici ne sait les rapports qu'il entretient avec elle.

M. le MAIRE - demande si c'est la radio qui le sollicite.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - considère qu'il s'agit là de propos diffamatoires.

M. Pierre NAU &  
Mme Christel GOMBAUD -demandent une suspension de séance.

M. le MAIRE et les élus de la majorité quittent l'assemblée pour cinq minutes.

Arrivée de M. Jérôme FAZILLEAU

Reprise de la séance à 20 H 43

M. le MAIRE - rappelle qu'il n'écouterà pas M. Jean-Claude FAYEMENDIE car ce qui est mentionné dans le compte rendu a été réellement dit et que le temps est maintenant à son approbation.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - déclare que c'est une dictature.

M. le MAIRE - lui coupe la parole et déclare que ce n'est pas l'objet.

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre	2	M. Jean-Claude FAYEMENDIE Mme Laëtitia GANTNER FEITO
Abstention		
Pour	20	

## 2. Relevé des décisions prises par Monsieur le Maire

Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil.

## 3. Ouverture de crédit d'investissement 2026

M. Michel DAMY - indique que cette opération est nécessaire pour répondre à des besoins de fonds

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 4. Attribution de subventions associatives

Mme Christel GOMBAUD - expose que les demandes de TED 16, de la prévention routière, APF France Handicap, les chiens guides d'aveugles et France ADOT 16 sont génériques mais présentées par souci de transparence.

- souligne, en ce qui concerne le comité Charente de la Ligue contre le cancer, que la commune répondra présente si une action venait à se réaliser sur son territoire.

- précise que, concernant l'épicerie sociale, l'on peut s'attendre à ce que les besoins augmentent ; le montant proposé est égal à celui de l'an dernier.

- Informe, qu'en réalité, la demande de KOC n'est pas pour une subvention de fonctionnement mais pour une subvention exceptionnelle relative à l'organisation de l'évènement qui se fait aux Vauzelles et qui a déjà une subvention de Grand-Cognac.

- souligne qu'il est proposé de donner à France ADOT 16 car à chaque fois il ne s'agit pas seulement d'un don financier mais d'un don de vie

M. le Maire soumet au vote l'ensemble de ces demandes :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 5. Avenant à la convention entretien voirie avec Grand Cognac

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 6. Convention relative à l'organisation du meeting de l'air 2026 sur la commune de Châteaubernard

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 7. Échange de parcelle Monsieur COMPE

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 8. Don du véhicule FORD FIESTA au garage solidaire des 4 routes

M. le Maire soumet le rapport au vote :

Contre		
Abstention		
Pour	22	

## 9. Questions diverses

### M. Jean-Claude FAYEMENDIE souhaite faire une déclaration

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - demander si M. le MAIRE va lui dire ce qu'il peut dire ou pas.

M. le MAIRE - apprécie l'ironie.

- donne la parole à M. Jean-Claude FAYEMENDIE, si ses propos sont en lien direct avec le conseil municipal.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE - je vais vous exposer mon mandat qui a commencé il y a quarante-neuf ans.

« Je ne suis pas le plus vieux mais le plus ancien élu ; je préférerais être plus jeune. Je pense avoir fait de mon mieux avec honneur et volonté et donc je crois qu'il y a quelque chose

de plus important qui nous relie dans la vie et que autour de moi, ma famille peut aussi décider d'avoir ma présence près d'elle.

J'avais pris l'engagement, en 2025, que je ne serai pas candidat aux municipales pour cette raison et non parce que je ne peux faire une liste. Il y avait des candidats avec la possibilité de faire une liste je tiens à le dire mais je constate, via la presse, que, malheureusement sept communes sur dix, n'auraient qu'une liste ce qui démontre un désengagement de la population et en particulier des jeunes. Effectivement parmi les différents candidats qui auraient pu constituer notre liste il y avait des personnes qui avaient évidemment un certain âge. Or, j'ai trouvé parfois des personnes qui avaient des propos très désagréables qui conseillaient d'aller à l'EPHAD. Si l'on supprime les retraités des conseils municipaux, je crois que l'on pourra fermer toutes les mairies. Heureusement que les anciens sont là pour faire vivre les associations et les conseils municipaux. Au cours de ces huit mandats j'ai été maire-adjoint à l'époque dénommé maire-supplémentaire, conseiller municipal dans l'opposition ; et réélu quel que soit le mode de scrutin et pendant sept ans j'ai été le premier vice-président de la communauté de communes de Cognac, en charge du patrimoine ce qui a servi à Châteaubernard pour la chapelle, le four, la fontaine etc. À l'époque, la communauté de communes n'était constituée que de quatorze communes mais il y avait un gros travail qui était peut-être plus rassemblé que maintenant ne l'est l'agglomération de Grand Cognac qui, à mes yeux, est une erreur monumentale et contribue à la disparition de certaines communes. Je tiens à remercier les Castelbernardins tous mes colistiers et colistières mais également mon épouse qui a été elle aussi élue dans ce conseil municipal pendant douze ans au niveau des affaires sociales ce qui est un atout puisqu'elle travaillait dans les professions de santé. Je tiens à préciser un point très important pour moi, il y a une rue à Châteaubernard qui s'appelle Hélène - Ducourt. Hélène Ducourt, je lui dois mon engagement dans la vie publique car je n'étais pas du tout partant à l'époque comptenu que j'avais d'autres missions à Paris. Elle était une collègue de mon épouse et a réussi à me convaincre. Malheureusement elle n'a pas fini son mandat car elle a été assassinée en Haïti. J'avais donc proposé son nom pour qu'elle ait une rue à Châteaubernard en reconnaissance de son implication dans la commune et dans Médecins sans frontières.

Il ne faut pas qu'il y ait de malentendu par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure, je suis, effectivement, maire honoraire depuis 2012 j'ai été nommé par le Préfet, cela a été enregistré aux actes administratifs, après de nombreuses difficultés et de pressions fortes dans la région pour que je n'ai pas ce titre. Je le comprends tout à fait parce que, effectivement, en ce qui me concerne je suis en terre de missions, c'est vrai que ce n'est pas la mission que j'aurais préférée mais c'est comme ça. Je tiens à préciser que par rapport au fait que lorsque c'est nécessaire, comme un professeur honoraire, un magistrat honoraire, un

militaire peut en faire état, je crois que là-dessus les textes sont très clairs. L'honorariat est conféré par un Préfet, représentant de la République. Les maires honoraires peuvent se prévaloir et faire état, sans aucune restriction, de cette qualité. Donc je pense que les choses sont très claires. Personne ne pourra se présenter devant cette assemblée ou devant un tribunal en disant que je me suis fait passer pour le maire exécutif en titre de Châteaubernard, ce n'est pas possible. D'abord depuis 2008 je ne suis plus Maire, les gens le savent, ils me connaissent en tant qu'élu. Je crois qu'il n'y a pas de malentendu. Après que certaines personnes veuillent en tirer un malentendu parce qu'il y a quand même fallu que je sois nommé par décision du tribunal administratif et c'est le président du tribunal administratif de Poitiers qui a enfin dit au Préfet, par rapport aux pressions qu'il recevait que la Préfecture allait être condamnée parce que le législateur a très bien prévu les choses. Pour ceux qui ne le connaissent pas, je conseille aux futurs élus de bien connaître le CGCT qui, entre autres, porte un article qui a été remarquablement bien fait par les législateurs et qui précise que l'honorariat ne peut pas être refusé quand on remplit les conditions ni retiré sauf si l'on a perdu ses droits civiques c'est-à-dire que l'on a été condamné. Il y a d'ailleurs des personnes très importantes qui l'ont perdu, comme certains ministres ou présidents de la République.

M. le MAIRE

- ou la condamnation à l'inéligibilité.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

- vous avez parfaitement raison, vous faites bien de le souligner mais l'inéligibilité n'est prononcée que dans des cas extrêmement graves.

M. le MAIRE

- des comptes de campagne rendus en retard, par exemple.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

- je crois d'ailleurs que l'un de vos collègues du département a été condamné à ce sujet.

M. le MAIRE

- c'est pour cela que je pense qu'il y a trente-six poids et trente-six mesures.

M. Jean-Claude FAYEMENDIE

- croit que, lorsque l'on est tête de liste et que l'on engage des candidats... La plupart du temps j'ai payé presque la totalité de ma campagne de ma poche, c'est donc un engagement personnel avec mes collègues. J'ai été trois fois candidat aux législatives et quatre aux cantonales, mes comptes ont toujours été respectés. Surtout en plus quand on le fait soi-même. Je tiens à dire, ce soir, que je quitte quand même avec une certaine émotion le conseil municipal de Châteaubernard. Je n'abandonne pas par contre la vie publique, il n'y a pas que les élections municipales dans la vie, il y en a bien d'autres. Certaines personnes ne comprenaient pas que je ne me représente pas mais c'est un choix et non par manque de candidats. Je n'ai pas cherché à

constituer une liste pour les municipales donc ce n'est pas la peine de dire que je n'ai pas pu. Je n'ai pas répondu aux questions de la presse car je m'étais engagé à ne pas le dire avant une certaine date pour que certains éventuellement puissent prendre des dispositions, voir s'ils pouvaient ou non constituer une liste mais je ne m'en suis pas occupé du tout, personne ne pourra dire le contraire. Au repas des anciens beaucoup de monde m'a abordé. Madame GANTNER-FEITO n'a pu venir ce soir, pour raisons professionnelles.

- Je veux dire aux futurs nouveaux élus qu'ils vont connaître ce que j'ai connu en 2001, ma liste a eu la totalité des sièges, ce n'est pas une bonne chose car la démocratie n'existe qu'avec le pouvoir et le contre-pouvoir. C'est cela qui est très important. Quand j'étais élu il y avait quatre listes. Lorsqu'il n'y a qu'une liste, on doit en tirer des conclusions politiques graves. Déjà en 2000 j'avais été impressionné par le nombre de communes qui n'avaient pas de candidats en Charente ; des communes ont fonctionné avec des sous-effectifs de conseillers municipaux. Maintenant, en raison de la mise en place de la parité en milieu rural il est possible d'avoir des listes avec moins de candidats que de sièges à pourvoir.
- Merci de m'avoir laissé la parole. C'est donc une fin de quarante-neuf ans de mandats, on peut dire un demi-siècle parce que j'avais participé à toutes les manifestations et préparations des élections de 1976, c'était la grande crise du Cognac, élections cantonales.
- J'ai dit l'essentiel bonne chance et bon courage aux nouveaux candidats. »

M. le MAIRE

- Merci M. FAYEMENDIE

Pierre NAU

- lit le discours suivant :

« Pierre Yves, Monsieur le maire devrais-je dire, mais Monsieur le maire et tu, ça ne sonne pas très bien, donc j'en resterai à Pierre Yves, et aussi Dominique, Michel, Philippe, Renée, et Éric qui a également été adjoint sous un autre mandat, ce n'est pas seulement un mandat qui s'achève avec ce conseil municipal de ce soir, ce sont 18 ans de vie publique, et je ne doute pas que ce moment soit vraiment particulier pour vous.

Pierre Yves, adjoint de Daniel Boyer de 2008 à 2014, puis maire au cours de ces deux derniers mandats, tu auras apporté à la commune, durant toutes ces années, une connaissance fine de la fonction publique, une compétence professionnelle précieuse en matière de travaux publics et d'urbanisme, et un attachement sans faille à la défense de l'intérêt général, au bénéfice de tous nos concitoyens.

Côté réalisations, on évitera de tout dire, ce pourrait être désobligeant, mais la liste est longue, et en tant qu'adjoint et maire, tu as participé notamment à la création du pôle enfance-jeunesse et du Castel, tu as favorisé le maintien des zones vertes dans la commune en refusant une urbanisation à tout prix, tu as lancé le maraîchage, tu as mis la future

maison médicale sur de bons rails, et les travaux de rénovation des écoles sont sur le point de démarrer, pour ne donner que quelques exemples.

Chacun le sait autour de cette table, le mandat de maire n'est pas un parcours linéaire, et les embûches s'intercalent volontiers entre les succès. Elles peuvent être d'ordre administratif, judiciaire, ou tout simplement de voisinage. Pas facile de résoudre une équation où il faut aller vite pour satisfaire nos concitoyens et respecter le temps, parfois long, très long, des règlements et autres circulaires. Quoiqu'il en soit, je sais que c'est un mandat auquel tu as accordé du temps, à la mesure de l'envie de service qui t'as motivé.

Le maire ne travaille pas seul, et je tiens à souligner la qualité d'engagement, de disponibilité, de travail, des adjoints qui t'ont accompagné, Dominique passionnée par la culture, Michel garant des comptes de la commune, Christel toujours soucieuse de ses chères associations, Philippe tout dévoué aux services techniques, Renée enfin si attachée à ses aînés et attentive au handicap. Pour avoir fait partie de la deuxième équipe, je mesure le temps passé, l'énergie déployée pour faire aboutir les projets, l'humilité nécessaire car toutes les réalisations ne sont pas spectaculaires.

Votre travail d'élus a été avant tout une activité du quotidien, simple, souvent discrète, parfois ingrate, mais surtout indispensable. Si notre commune est aujourd'hui agréable à vivre, attractive, voire enviée, ou même convoitée, elle le doit à l'engagement d'une équipe d'adjoints et de conseillers autour de leur maire.

Alors, oui, je ne doute pas que ce moment soit très particulier pour vous tous, qui après de longues années au service des Castelbernardins, allez passer la main à une nouvelle équipe, dont le défi sera de faire au moins aussi bien que ses valeureux prédécesseurs, et si possible mieux, mais la barre est haute !

Et je suis convaincu, que, le temps passant et faisant son œuvre, vous ne retiendrez que le meilleur de votre passage municipal, plongeant dans l'oubli les difficultés de tous ordres que vous avez affrontées. Nous ne pouvons que vous souhaiter une bonne retraite, loin des affaires de la ville, longue et heureuse, persuadés que nous sommes que vous saurez trouver la sérénité dans un rythme de vie apaisé et un emploi du temps soulagé !

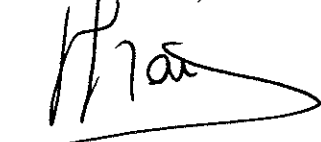
Du fond du cœur, au nom de tous, merci à vous ! »

M. le MAIRE

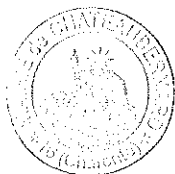
- nous ne nous étions pas concertés.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 25.

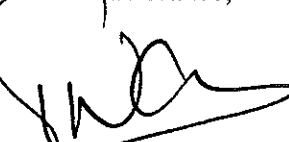
Le Maire,



Pierre Yves BRIAND



Le secrétaire de séance,



Pierre NAU

